

Monday, August 18, 2014

SP Marinduque rejects Barrick offer with finality; moves forward with litigation options!



So, what is the meaning of this?



Une affaire de justice



Mines Alerte Canada

RAPPORT ANNUEL 2014

Conseillers

Stephen Hazell
Isobel W. Heathcote, D. Ph.
Ovide Mercredi
Donna Mergler, D. Ph.
Peter J. Usher
L'honorable Lois M. Wilson, ministre
Alan Young

Conseil d'administration

Co-président : Earl Commanda, Ottawa, Ontario
Trésorière : Ian Thomson, Ottawa, Ontario
Secrétaire : Kevin O'Reilly, Yellowknife, T. N.-O.
Directeurs : Ken Luckhardt, Toronto, Ontario
Jennifer Simard, Kapuskasing, Ontario
Laura Calm Wind, Thunder Bay, Ontario
Arnold Yellowman, Sarnia, Ontario
Jean Symes, Ottawa, Ontario
Anne Sam, Fort St. James, C.-B.
Bruce Maclean, Winnipeg, Manitoba
Tracy Glynn, Fredericton, N.-B.

In Memoriam : Marilyn Crawford est décédée le 23 août 2014. Elle nous manquera beaucoup et nos pensées vont à sa famille. Elle s'est jointe au Conseil d'administration de Mines Alerte Canada en 2004. Elle a grandement contribué à l'organisation en tant que secrétaire, que membre du Comité du personnel et, depuis 2007, comme co-présidente. Marilyn était très aimée et appréciée du personnel et des autres membres du Conseil d'administration.

Membres en 2014

1. Alternatives North
2. L'Alliance de la Fonction publique du Canada
3. Ami(e)s de la Terre
4. Bathurst Sustainable Development
5. Bedford Mining Alert
6. Canadian Environmental Law Association (CELA)
7. Centre for Longterm Environmental Action Newfoundland/Labrador (CLEANf/Ld)
8. Développement et Paix
9. L'Église Unie de Canada
10. Femmes autochtones du Québec
11. Friends of the Stikine Society
12. Fonds humanitaire des Métallos
13. Fonds de justice sociale des travailleurs et travailleuses de l'automobile
14. Inter Pares
15. International Institute of Concern for Public Health (IICPH)
16. Kairos : initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
17. Mixedwood Forest Society
18. La Nation Innu
19. Nature Canada
20. Northwatch
21. Polaris Institute
22. Primate's World Relief and Development Fund
23. Rivers Without Borders
24. Sierra Club of Canada
25. Société pour la nature et les parcs (SNAP)
26. Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
27. Le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)
28. Yukon Conservation Society (YCS)



Le personnel de Mines Alerte : de gauche à droite, la coordonnatrice du programme d'Amérique Latine Jen Moore, le coordonnateur aux communications et à la sensibilisation Jamie Kneen, le coordonnateur du programme canadien Ramsey Hart, la coordonnatrice à la recherche Catherine Coumans et la coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration Susan Murdock.



MiningWatch Canada Mines Alerte

City Centre Building, Suite 508
250 City Centre Avenue
Ottawa, Ontario, Canada K1R 6K7
tel. +(613) 569-3439
fax: +(613) 569-5138
e-mail: canada@miningwatch.ca
url: www.miningwatch.ca

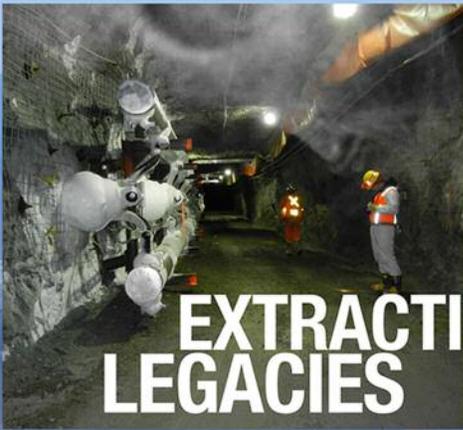
Couverture : (dans le sens horaire, du haut à gauche): Jen Moore participe à un atelier au Guatemala; Catherine avec le Conseil provincial de Marinduque, Philippines; délégués à l'Indaba Minière Alternatif à Cape Town, Afrique du Sud, prennent leur message à l'Indaba Minière; Ramsey Hart sur «Power and Politics» de la CBC; un panneau à La Sierrita, Guerrero, Mexique: "L'eau non comestible" (photo gracieuseté Prometeo Lucero, Red TDT); la militante anti-minière mexicaine assassinée Bety Cariño.

Qu'est-ce que Mines Alerte Canada?

Mines Alerte Canada a été créé en 1999 par des groupes environnementaux, syndicaux et autochtones du Canada désireux d'institutionnaliser leur travail sur les questions minières, ainsi que par des groupes canadiens de développement international, de justice sociale et de défense des droits de la personne intéressés à soutenir des organismes partenaires et des collectivités des pays du Sud aux prises avec des incursions et des abus découlant de l'activité d'entreprises minières canadiennes.

Mines Alerte repose sur le principe selon lequel les problèmes nationaux et internationaux ne peuvent pas être traités isolément mais, bien au contraire, leur résolution est interdépendante. L'organisme a été mis sur pied afin de créer et renforcer des réseaux mondiaux visant à soutenir les collectivités touchées par les activités minières et à susciter des réformes permettant de prévenir et de sanctionner les pratiques minières irresponsables et de se pencher sur les abus actuels et passés.

Mines Alerte est devenu une voix prépondérante dans l'élaboration de politiques minières susceptibles d'obliger les entreprises à rendre des comptes, peu importe qu'elles mènent leurs activités au Canada ou qu'elles commettent des exactions à l'étranger. Son conseil d'administration et son personnel possèdent les connaissances et l'expérience voulues dans les domaines des politiques et des campagnes environnementales, de l'organisation communautaire et syndicale, du développement économique communautaire, de la cueillette de fonds, de la gestion des organisations, du développement international, de la solidarité internationale et des droits des peuples autochtones.



EXTRACTIVE LEGACIES

7 pm Thursday, May 1 2014
Octopus Books centretown
@25One Community (2nd floor, 251 Bank St.)

Featuring presentations and discussion with
MiningWatch Canada's board members
Kevin O'Reilly & Bruce Maclean
on communities impacted by the Giant Mine in
Yellowknife, NWT and Tar Sands development in
Northern Alberta.

Photo Credit:
Kevin O'Reilly - Test Freeze Underground in Giant Mine
Mike Tyse - The Athabasca Oil Sands (in the background)

Échantillon d'une affiche pour un événement public à Ottawa avec deux membres de notre conseil.

Ce qui guide notre travail

Nous croyons au principe du consentement préalable, donné librement en connaissance de cause, par les collectivités autochtones avant que des activités de développement minier soient menées sur leurs territoires ancestraux. Nous croyons aussi à la nécessité d'assurer la protection du capital naturel et de la santé de l'environnement pour les futures générations.

Nous offrons des conseils aux collectivités aux prises avec les effets de l'activité minière, et nous les aidons à obtenir l'aide technique et l'écoute dont ils ont besoin pour défendre leurs intérêts. Nous répondons régulièrement à des demandes d'information de la part d'organismes, de collectivités, de Premières Nations, de médias, de cinéastes, d'investisseurs et d'étudiants.

Nous facilitons l'établissement de liens et d'échanges entre les collectivités touchées par l'activité minière et les organismes qui les représentent et travaillent avec elles, de façon à ce qu'ils puissent partager leurs expériences, leurs idées, leurs succès et leurs défis et qu'ils puissent apprendre directement les uns des autres. Ainsi, ils ne sont pas obligés de lutter dans l'isolement.

Nous collaborons, avec d'autres organismes réunis en coalitions et en groupes de travail autour d'objectifs communs, à construire des réseaux de partage d'information et d'idées ainsi que des relations de travail entre les organisations.

Nous menons des recherches crédibles en réponse aux demandes de collectivités et d'autres organismes intéressés.

Nous revendiquons des changements réglementaires – notamment à l'égard des entreprises minières canadiennes ayant des activités internationales. Nous avons appris avec le temps que l'environnement ne peut pas être protégé sans une solide réglementation soutenue par un personnel suffisant. Il arrive parfois que cette préoccupation à l'égard des politiques publiques nous amène à engager des poursuites judiciaires et à participer à des évaluations environnementales et à d'autres processus administratifs.

Nous participons, avec des représentants de l'industrie et des gouvernements, à de nombreuses initiatives « multisectorielles ». Nous sommes l'un des membres fondateurs de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises. Nous sommes membre du Conseil canadien pour la coopération internationale et, à ce titre, nous respectons son Code d'éthique.

Nous considérons que l'industrie minière est essentiellement une industrie de gestion des déchets qui entraîne des bénéfices à court terme et des conséquences à long terme. Jusqu'à ce que les ressources en métaux aient été épuisées et que notre capacité de recyclage et l'efficacité de nos matériaux aient atteint notre niveau de consommation, l'activité minière se poursuivra. Cependant, elle doit être encadrée par des normes beaucoup plus sévères et ne doit pas avoir la possibilité de refiler ses coûts les plus importants et ses responsabilités à la population ainsi qu'aux générations futures.

Nous considérons que soulever des questions sur les répercussions des projets miniers ainsi que sur la capacité des gouvernements à les surveiller et les contrôler constitue un important service public, que nous sommes fiers d'offrir.

Faits saillants de l'année 2014

Raconter notre histoire au public

Chaque semaine, des milliers de gens consultent notre site web pour obtenir des informations et des analyses. Par le biais de notre liste de diffusion électronique, nous faisons parvenir des nouvelles quotidiennes, des bulletins d'information, des alertes et des mises à jour à 2 500 personnes. De plus, notre présence sur les médias sociaux n'est pas à dédaigner. Les blogues et les articles de Mines Alerte sont très lus et largement réaffichés, y compris sur le populaire portail indépendant, *rabble.ca*. À la fin de 2014, nous comptons plus de 4 500 partisans sur *Facebook*, bien engagés. Encore plus impressionnant, nous nous targuons de plus de 10 000 adeptes sur *Twitter*, dont des militants, des représentants des médias, des élus ainsi que plusieurs responsables de l'industrie et d'experts-conseils.

Quant aux médias « traditionnels », des membres de la presse écrite, de la radio et de la télévision communiquent avec nous pratiquement tous les jours pour obtenir des entrevues, des renseignements ou des analyses de fond. Il s'agit de publications universitaires et des réseaux nationaux et internationaux comme le *Globe and Mail*, la *CBC-SRC*, *CTV* ou même le *Guardian*.

Soutenir les citoyens d'autres régions du monde poursuivant, ici, les sociétés minières qui les ont lésés

Guatemala : San Rafael Las Flores contre Tahoe Resources

La première action en justice en Colombie-Britannique intentée contre une société minière canadienne pour des abus commis à l'étranger fut l'un des développements les plus passionnants de 2014. Sept hommes guatémaltèques, blessés lors d'une fusillade en avril 2013 aux portes de la mine *Escobal* de *Tahoe Resources*, poursuivent l'entreprise pour voies de fait et négligence. Il s'agit de la première affaire de ce genre étant portée devant les tribunaux de la Colombie-Britannique et s'apparentant aux lignes d'argumentation utilisées dans les procès intentés contre *HudBay Minerals*, en cours de procédure en Ontario.

Même à ce stade précoce, ceci et d'autres poursuites en cours au Canada contre *HudBay* et *Nevsun* (portant sur des allégations d'abus et de travail forcé par des entrepreneurs de l'État à la mine *Bisha*, en Érythrée) font prendre conscience à l'industrie des attentes croissantes à l'égard de la reddition de comptes des entreprises canadiennes dans le rôle qu'elles jouent lors d'abus à l'étranger. Dans ce cas, avec la *Coalition Against Unjust Mining in Guatemala (CAMIGUA)*, nous avons discuté avec le Centre canadien pour la justice internationale (CCJI) de la possibilité d'intenter des poursuites. Ce dernier a trouvé un cabinet d'avocats prêts à défendre cette cause *pro bono*.

Philippines : procès contre Barrick Gold

À la mi-2013, *Barrick Gold* a présenté une offre de règlement à la province philippine de Marinduque, la demanderes-

se dans un procès intenté contre l'entreprise en 2005. La somme d'argent proposée n'aurait pas suffi pour traiter des problèmes environnementaux et sociaux en cause. De plus, des conditions onéreuses y étaient attachées. Tout en considérant sa réponse, le Conseil provincial (le demandeur) a prié Catherine Coumans de partager son analyse de l'affaire avec lui. Il ne faut pas s'en étonner puisque ses dossiers détaillés sur l'exploitation minière dans la province avaient contribué à la préparation de la poursuite judiciaire. La province a par la suite rejeté l'offre de *Barrick* et l'affaire est revenue devant les tribunaux américains. Les derniers arguments ont été entendus dans le Nevada en février dernier. Une décision devrait être rendue en 2015, au plus tard.

Équateur : de retour à la Cour suprême du Canada, cette fois comme intervenants

Depuis environ vingt ans, les villageois de la région amazonienne de l'Équateur insistent pour que *Chevron* défraie les coûts de l'énorme pollution dont elle est la cause dans la forêt tropicale. Ils essaient maintenant de faire exécuter le jugement de l'ordre de 9,5 milliards \$, somme qu'un tribunal équatorien avait imposé à la société. En décembre 2014, la Cour suprême du Canada a entendu les arguments sur la question de savoir si les demandeurs pouvaient requérir que le jugement soit mis à exécution au Canada.

Mines Alerte est intervenu. Nous étions représentés par *Klippensteins*, un cabinet d'intérêt public basé à Toronto qui faisait valoir qu'il fallait autoriser cette cause, compte tenu des avenues de justice limitées dont les communautés affectées par les mines pouvaient se prévaloir. La décision finale est attendue en 2015.

Une entreprise est à la fois juge et juré : Barrick Gold a recours à des dérogations légales dans ses mécanismes de règlement des griefs

En décembre 2013, nous apprenions que *Barrick* usait d'un « mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet » en Tanzanie, similaire à celui utilisé en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mines Alerte, avec l'organisation britannique *Rights and Accountability in Development (RAID)*, a évalué les droits de la personne en ce qui a trait au programme de recours d'African Barrick Gold près de sa mine *North Mara*. Nous avons recueilli près de 30 témoignages de victimes et/ou de membres de leur famille. Nous avons glané des informations supplémentaires auprès de professionnels de la santé locaux qui traitent les victimes, d'ONG qui fournissent un soutien et de défenseurs des droits de la personne, plus particulièrement l'organisation para-juridique *Shehabita* et la Commission tanzanienne des droits de l'homme. (Bien qu'ayant été rebaptisée *African Barrick*, *Acacia Mining* est toujours détenue en majorité par *Barrick Gold*).

Nous travaillons en étroite collaboration avec *EarthRights International* sur des cas de villageois que le personnel de *Barrick* en Papouasie-Nouvelle-Guinée a lésés. En collaboration avec *RAID*, nous préparons également un rapport conjoint sur les violations des droits de la personne à la mine de *Barrick* en Tanzanie, basé sur notre travail sur le terrain. Ce rapport devrait être achevé à la mi-2015. Nos conclusions ont déjà été mises à contribution. En décembre 2014, par exemple, nous avons co-organisé une table ronde avec *RAID*

pour soulever cette question lors du Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne qui se tenait à Genève. Nous y avons démontré que les mécanismes non judiciaires de règlement des différends ne devraient pas être utilisés dans les cas d'actes criminels tels que les meurtres et les viols. Ils devraient se limiter à des questions telles que des litiges civils mineurs où leur usage peut être légitime.

Soutenir la campagne « Une affaire de justice »

Cette campagne, lancée par le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE), que nous avons aidé à créer, défend un encadrement fédéral lorsqu'il s'agit d'autoriser l'accès de non-Canadiens à nos tribunaux. Elle soutient aussi l'établissement d'une charge d'ombudsman de l'industrie extractive indépendant chargé d'enquêter sur les plaintes portant sur les dommages causés par les opérations des entreprises canadiennes à l'étranger.

Nous avons dirigé la recherche et le développement d'une proposition du RCRCE préconisant l'établissement d'une charge d'ombudsman indépendant de l'industrie extractive. Nous avons examiné les modèles existants au Canada et à l'étranger. Nous avons interviewé des universitaires et des praticiens. Les cas récents que nous avons présenté au gouvernement canadien par l'intermédiaire du Point de contact national sur les principes directeurs de l'OCDE (PNC) liés à des projets en Équateur, au Mexique, au Guatemala, en Mongolie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont été cités à titre d'exemples illustratifs lors d'événements publics, dans le matériel de sensibilisation de la campagne et lors de discussions avec les parlementaires.

Nous avons commenté un Projet de loi d'initiative parlementaire visant à établir une charge d'ombudsman de l'industrie extractive, ce qui a véritablement fait ressortir cette question, comme l'a fait une importante mobilisation à travers le pays parmi des groupes membres affiliés au RCRCE, à Développement et Paix, à *Kairos*, aux Métallurgistes unis et à *Inter Pares*.

Comparution devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) pour exercer des pressions sur le gouvernement canadien

En octobre 2014, nous avons comparu à une audience de la CIDH avec le professeur Shin Imai de la Faculté de droit d'Osgoode Hall et le Centre canadien pour la justice internationale, afin d'exposer le rôle de l'État canadien lors de graves violations des droits autochtones et de la personne en raison de ses propres actes et omissions alors qu'il promeut et protège les intérêts des sociétés minières du Mexique à l'Argentine, dans les plus meurtrières des circonstances et malgré la résistance d'une communauté déterminée.

Dans une déclaration publique, la CIDH a demandé au Canada de prévenir les abus commis par le secteur minier et de tenir les entreprises canadiennes et les organismes d'état responsables. Les représentants du gouvernement canadien à l'audience étaient incapables de répondre aux questions précises des commissaires ou refusaient d'y répondre. Ils ont affirmé qu'ils assureraient un suivi par écrit. Nous avons demandé un exemplaire de leur réponse écrite à la Commission pour savoir quelles futures mesures il nous faudra prendre. Dans l'ensemble, cela s'est avérée être une activité utile lorsqu'il

s'agit de rehausser la visibilité des enjeux, en particulier parmi les organisations américaines et latino-américaines et d'exercer une certaine pression sur notre gouvernement par l'entremise de l'OEA, dont il est un fervent partisan.

L'audience, intitulée « *Impact of Canadian Mining Activities on Human Rights In Latin America* » a été filmée et est diffusée sur la chaîne *YouTube* de la CIDH.

Soutenir les collectivités et les organisations autochtones

Nous travaillons avec les organisations et les communautés autochtones partout au Canada, par le biais d'ateliers lors de leurs événements, en collaborant avec les dirigeants et leurs représentants légaux et techniques, et en leur prêtant main forte lors de leurs engagements et soumissions dans le cadre de divers processus de réglementation.

Points forts : une victoire à laquelle nous avons contribué en 2014

Depuis plusieurs années, nous luttons aux côtés de la nation T̄silhqot'in dans le centre de la Colombie-Britannique pour arrêter le projet d'extraction de l'or et du cuivre de *Taseko Mines*, à l'origine, ironiquement appelé « Prospérité » et ayant été rebaptisé « Nouvelle prospérité ».

T̄silhqot'in a salué Mines Alerte pour ses mémoires déposés aux commissions d'examen (en 2012 et 2014) et pour son assistance lors de la visite de la Première Nation à Ottawa pour exhorter le gouvernement fédéral à rejeter le projet, ce que ce dernier a fait en 2014 (et ce, pour la deuxième fois).

Cependant, la société conteste le rejet devant les tribunaux, accusant la commission d'examen d'iniquité procédurale et d'erreurs dans ses conclusions. Nous avons le statut d'intervenant officiel dans l'affaire et nous sommes déterminés à veiller à ce que le rejet soit maintenu, mettant enfin un terme à des décennies de lutte pour la nation T̄silhqot'in.

Difficile à croire : la plupart des projets miniers en Ontario ne font pas l'objet d'évaluations environnementales

Quoique rien ne s'y oppose, les projets de développement du secteur privé n'ont pas à faire l'objet d'évaluations environnementales (ÉE). C'est là une des principales lacunes du cadre juridique de l'Ontario en ce qui concerne l'exploitation minière. Cette année, nous avons mis sur pied un groupe de travail ad hoc sur la question en collaboration avec l'ACDE (l'Association canadienne du droit de l'environnement), Écojustice et la *Wildlands League* (un chapitre de la SNAP). Avec l'ACDE, nous avons préparé une pétition que nous avons présentée au Commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO), accompagnée d'une note de service juridique d'Écojustice.

Nous avons aussi pris part à un atelier organisé par la *Wildlands League* sur une évaluation environnementale régionale stratégique de la « Ceinture de feu ». Nous continuons de soutenir la poussée en vue d'une évaluation régionale.

La mine s'arrête ici : renforcer le soutien pour la résistance à l'expansion de la mine Escobal de Tahoe

Nous avons soutenu et commenté des profils et des pro-

jets d'entreprise autour de la mine *Escobal* de *Tahoe* pour aider le *Network in Solidarity with the People of Guatemala (NISGUA)* en ce qui concerne la cartographie de mégaprojets dans les départements de Santa Rosa et de Jalapa au sud-est du Guatemala. Le principal produit, soit une carte à grande échelle des projets, des concessions minières et des lignes électriques a été distribué lors de réunions avec des organismes locaux. Cela contribue à l'élaboration de stratégies locales, ainsi qu'à la nôtre, sur la façon de contester l'expansion du projet *Escobal*.

S'opposer à l'arbitrage d'OceanaGold contre El Salvador... tout cela pour interdire l'exploitation minière

Nous avons co-rédigé un rapport démystifiant les arguments de *Pacific Rim/OceanaGold* contre la résistance à l'exploitation minière à El Salvador. Le rapport a été largement diffusé et médiatisé l'affaire (y compris un excellent article dans le *Guardian*) dans le cadre des préparatifs des audiences de septembre 2014 sur le procès de l'ordre de 301 millions \$ que l'entreprise intente contre El Salvador. Nous avons pris part à des initiatives de la coalition autour des audiences pour attirer l'attention sur la cause et sur le problème plus général que posent les dispositions relatives à la protection des états-investisseurs dans les accords d'investissements internationaux et de libre-échange. Nous avons également soutenu la participation d'une équipe d'observation internationale, témoin de la première municipalité à El Salvador à déclarer son territoire libre d'exploitation minière, une stratégie que les communautés de la région pratiquent de plus en plus.

Inciter la Banque mondiale à se désinvestir d'une entreprise minière canadienne en Colombie

En collaboration avec le Comité pour la défense de l'eau, Páramo de Santurbán, en Colombie, et d'autres alliés, Jen Moore a assisté à des réunions à Washington (DC) pour exercer des pressions sur les administrateurs de la Banque mondiale et la SFI en ce qui concerne le prochain rapport du conseiller médiateur sur son investissement dans *Eco Oro Minerals*. La SFI est invitée à se désinvestir de ce projet.

Le Comité allègue que l'entreprise opère illégalement au sein d'un écosystème fragile, menaçant l'approvisionnement en eau de la région et stimulant d'autres investissements ailleurs au pays qui présentent des risques écologiques et de sécurité graves. Nous avons commandé un rapport sur les questions de sécurité à la chercheuse Viviane Weitzner. Nous avons déposé ce rapport auprès du groupe d'experts.

Exiger de Goldcorp qu'elle négocie de façon respectueuse et de bonne foi

En avril 2013, el Ejido Carrizalillo, qui vit dans le nuage de poussière soulevé par la mine *Los Filos* de *Goldcorp* à Guerrero, au Mexique, a bloqué l'opération de la mine pendant 33 jours pour exiger la tenue de négociations de bonne foi en ce qui concerne son contrat lié à l'utilisation des terres. Il s'agissait, plus précisément, de captiver l'attention sur les enjeux environnementaux et de santé. En coordination avec el Ejido et le *Comprehensive Processes for Peoples' Self-Governance (PIAP)*, un ONG mexicain, membre du Réseau mexicain des affectés par l'exploitation minière (REMA), nous avons exhorté *Goldcorp* à éviter la répression et à

prendre part à des négociations respectueuses. En trois jours, une action urgente conjointe a généré 300 inscriptions, y compris 60 organisations. Nous avons réalisé une vidéo mettant en vedette des dirigeants communautaires parlant de la grève, des méfaits sur la santé et de l'attitude abusive des administrateurs de *Goldcorp*. Ces mesures semblent avoir contribué à maintenir l'honnêteté des médias lors de leurs reportages et à faire progresser les négociations finales.

Le projet de mine grecque Eldorado Gold : chair à canon pour une étude sur l'évasion fiscale des sociétés internationales

Lors d'un atelier qui se tenait à Thessalonique, en Grèce, Jamie a discuté des conclusions d'une étude menée par SOMO (le Centre néerlandais de recherche sur les sociétés multinationales) sur l'évasion fiscale, à laquelle nous avons contribué. Tandis qu'il était en Grèce, Jamie a visité les sites d'exploitation et de développement miniers d'*Eldorado Gold*. Il a rencontré le maire d'Alexandroupolis, des représentants de *Hellenic Mining Watch*, des dirigeants de la campagne Thessalonique *SOSre to NERO* (Sauver notre eau) et des résidents de Megali Panagia, le village le plus près du projet minier *Skouries*. C'est avec une grande efficacité que les communautés ont suscité et maintenu l'opposition du public au projet d'extraction minière. Mais, *Eldorado Gold* est déterminé à aller de l'avant. Jusqu'à l'élection du nouveau gouvernement en janvier 2015, elle jouissait du plein soutien du gouvernement grec, y compris criminaliser et poser des gestes de répression violente contre les groupes d'opposition pour les faire taire.

Pourquoi ce qui s'est passé au Mont Polley a des incidences nationales et internationales

Le déversement de résidus du Mont Polley est un véritable cauchemar pour les résidents de la Colombie-Britannique, en particulier les Premières nations, à proximité et en aval. Nous avons géré un flot d'entrevues, décrivant aux journalistes et au public ce que sont les résidus, ce qu'ils contiennent, pourquoi il y en a des tonnes, etc. Le monde entier y a prêté attention. Il s'agit peut-être du plus grand désastre de la sorte jamais vu, n'importe où. Qui sait, cela incitera peut-être les gouvernements du monde à prendre les mesures qui s'imposent pour veiller à ce que ceci ne se reproduise pas. On pourrait commencer par renforcer les systèmes de réglementation et de surveillance et par donner un mot à dire aux communautés touchées, en ce qui concerne le développement. Il sera dorénavant beaucoup plus difficile pour les entreprises du monde entier d'affirmer que ce genre de choses ne peut plus se produire ou que l'exploitation minière est bien contrôlée, conçue et réglementée.

Remerciements...

Nous tenons à remercier toutes les organisations et tous ceux qui nous ont aidés l'année dernière, sans oublier les personnes dont les dons ont rendu notre travail possible. Nous souhaitons reconnaître les donateurs institutionnels qui figurent aux états financiers du vérificateur.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes canadiens comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada tire des revenus de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification des revenus de dons s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de dons, à l'excédent des revenus sur les dépenses, à l'actif et aux actifs nets.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence de problème décrit dans le paragraphe Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP
Comptables public enregistrés

Ottawa, Ontario
le 26 février 2015

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	53 393 \$	137 177 \$
Investissements à court terme (note 2)	30 000	35 846
Débiteurs	12 479	10 283
À recevoir de Canary Research Institute (note 4)	110 045	141 710
Frais payés d'avance	3 404	3 336
	209 321	328 352
INVESTISSEMENTS (note 2)	105 262	-
	314 583 \$	328 352 \$
PASSIFS À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	17 024 \$	8 669 \$
Remises de gouvernement payables	1 938	7 230
Revenu reporté (note 3)	75 098	108 492
	94 060	124 391
ACTIFS NETS		
Fonds de réserve - intérieurement affectés (note 5)	147 000	142 000
Fonds de défense juridique - intérieurement affectés (note 5)	25 000	25 000
Actifs nets non affectés	48 523	36 961
	220 523	203 961
	314 583 \$	328 352 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
FONDS DE RÉSERVE		
Solde - début de l'exercice	142 000 \$	137 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	5 000	5 000
Solde - fin de l'exercice	147 000 \$	142 000 \$
FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE		
Solde - début de l'exercice	25 000 \$	25 000 \$
Transfert des actifs nets non affectés	-	-
Solde - fin de l'exercice	25 000 \$	25 000 \$
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde - début de l'exercice	36 961 \$	37 168 \$
Revenus nets pour l'exercice	16 562	4 793
Transfert au fonds de réserve (note 5)	(5 000)	(5 000)
Solde - fin de l'exercice	48 523 \$	36 961 \$

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
REVENUS		
Subventions	267 692 \$	281 980 \$
Générés par les programmes (note 4)	214 831	247 766
Project CSILC (note 8)	119 414	-
Dons, intérêts et autres	52 190	18 346
	654 127	548 092
DÉPENSES		
Coordination des réunions du conseil	30 550	24 436
Programme international	162 865	178 313
Project CSILC (note 8)	119 414	-
Programme interne	62 622	61 592
Programme de création de systèmes réglementaires	85 665	95 515
Programme de communication	96 624	106 743
Administration	79 825	76 700
	637 565	543 299
REVENUES NETS POUR L'EXERCICE	16 562 \$	4 793 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
ENCAISSE FOURNIES PAR (UTILISÉ POUR)		
EXPLOITATION		
Revenus nets pour l'exercice	16 562 \$	4 793 \$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(2 196)	2 396
Dû de Canary Research Institute	31 665	(75 774)
Frais payés d'avance	(68)	(767)
Créditeurs et charges à payer	8 355	(3 632)
Remises de gouvernement payables	(5 292)	2 127
Revenus reportés	(33 394)	14 183
	15 632	(56 674)
INVESTISSEMENT		
Changement d'investissements à court terme	5 846	36 188
Changement d'investissements	(105 262)	-
	(99 416)	36 188
CHANGEMENT DE L'ENCAISSE POUR L'EXERCICE		
	(83 784)	(20 486)
Encaisse au début de l'exercice	137 177	157 663
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	53 393 \$	137 177 \$

MININGWATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 2014

Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada a été incorporé sans capital-action le 11 juin 1999 en vertu des lois canadiennes. Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la promotion du développement responsable des mines et des ressources minérales. Dans ses activités nationales et mondiales, en appui aux organisations locales, Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada met l'accent sur l'intégrité économique, sociale, écologique et culturelle. L'organisation fonctionne sur une base non lucrative et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces relevés des compte financier ont été préparés selon des normes comptables canadiennes pour des organismes sans but lucratif et incluent les pratiques comptables significatives suivantes :

(a) Immobilisations

L'organisation se conforme à la convention comptable qui consiste à inscrire à titre de dépense le coût des immobilisations acquises au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, les dépenses reliées à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures se chiffraient à néant \$ (2013 : néant \$).

(b) Constatation des produits

L'organisation utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions.

(c) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces évaluations sont révisées annuellement et pendant que les réglages deviennent nécessaires, elles sont enregistrées dans les relevés des compte financier pour la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur au départ et sont mesurés par la suite au prix coûtant, le coût amorti ou le coût approprié moins des allocations pour la diminution.

(e) Affectation des dépenses

L'organisation impute des coûts salariaux directs aux programmes.

2. INVESTISSEMENTS :

L'investissement à court terme consiste en un certificat de placement garantie encaissable qui vient à échéance le 24 septembre 2015 et porte un taux d'intérêt de 1 %. L'investissement consiste en un certificat de placement garantie non-encaissable qui vient à échéance le 11 avril 2016 et porte un taux d'intérêt de 1,6 %.

3. REVENU REPORTÉ

	2014	2013
Solde - début de l'exercice	108 492 \$	94 309 \$
Moins : montant reconnu comme revenu pour l'exercice	(108 492)	(94 309)
Plus : montant reçu qui se rapportent à l'exercice suivant	75 098	108 492
Solde - fin de l'exercice	75 098 \$	108 492 \$

Le revenu reporté représente les subventions reçus avant la fin de l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant.

4. SERVICES ET TRANSACTIONS APPARENTÉS

Canary Research Institute for Mining, Environment and Health (Canary) a été incorporé sans capital-action le 3 novembre 2003 en vertu des lois canadiennes. Canary est un organisme de bienfaisance enregistré et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le conseil d'administration de Canary est actuellement composé de deux administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de trois autres administrateurs. Au cours de l'exercice, 179 810 \$ (2013 - 171 905 \$) des revenus générés par les programmes de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada provenait de Canary. En date du 31 décembre 2014, il existe un montant à recevoir de 110 045 \$ de la part de Canary (2013 : 141 710 \$).

Les comptes de Canary n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de Canary au 31 décembre 2014 et des résultats de sa performance financière pour l'exercice terminé à cette date.

	2014	2013
Canary		
Actifs totaux	230 779 \$	225 020 \$
Passifs totaux	201 708	242 584
Actifs nets	29 071 \$	12 436 \$
Revenus globaux	206 812 \$	228 344 \$
Dépenses globales	190 177	222 351
Revenus nets pour l'exercice	16 635 \$	5 993 \$

5. FONDS INTÉRIEUREMENT AFFECTÉS

FONDS DE RÉSERVE

En cours d'année 2006, l'organisation a décidé de mettre en place un fonds de réserve affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de faire face à des changements imprévus dans les finances de l'organisation et d'investir dans des projets pour lesquels aucun financement courant n'est disponible. Pendant l'année, l'organisation a transféré 5 000 \$ (2013 : 5 000 \$) à ce fonds.

FONDS DE DÉFENSE JURIDIQUE

En cours d'année 2009, le conseil d'administration a décidé de mettre en place un fonds de défense juridique affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de fournir des fonds pour des poursuites juridiques liées aux objectifs de l'organisation. Pendant l'année, l'organisation a transféré néant \$ (2013 : néant \$) à ce fonds.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les investissements à court terme, les débiteurs, les sommes exigibles du Canary Research Institute, les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que les remises de gouvernement payables. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que l'organisation n'est pas exposée à des risques significatifs de l'intérêt, de la monnaie, de crédit ou les risques de liquidité ou marché résultant de ces instruments financiers et la quantité portant des instruments financiers rapproche leur juste valeur.

7. ENGAGEMENTS

L'organisation a un engagement de location à l'égard de locaux à bureaux qui expire le 30 avril 2016. Les paiements de location annuels, y compris les coûts de fonctionnement, sont environ 20 000 \$.

8. PROJET CSILC

Mines Alerte est membre de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC). Comme son nom l'indique, cette dernière a une fonction de veille en ce qui concerne les lois, les politiques ainsi que les programmes fédéraux et provinciaux qui affectent les libertés civiles, tout comme les droits de la personne des Canadiens qui, selon nous, ont un impact direct sur la capacité du public de critiquer et de dénoncer les politiques et les opérations minières irresponsables, et de défendre les intérêts de la communauté. En 2014, Mines Alerte, au nom de la CSILC a administré un projet dont les coûts ont été intégralement remboursés n'ayant donc aucune incidence sur le revenu net de l'organisation pour l'année.

9. DONATEURS INSTITUTIONALES

L'organisation remercie pour leur soutien les organisations suivantes :

Centre de recherche pour le développement international	Syndicat canadien de la fonction publique
Congrès du travail du Canada	Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario
L'Église Unie du Canada	Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Le fonds de justice sociale d'Unifor	Sigrid Rausing Trust
Inter Pares	Swift Foundation via Global Greengrants Fund
Mountain Equipment Co-op	Wallace Global Fund
Primate's World Relief and Development Fund	